

Passé du DCG à une formation de notaire

Par **dide34**, le **21/03/2016 à 19:06**

Bonjour à tous.

Je suis actuellement en troisième année de DCG et je souhaiterais m'orienter vers le notariat à Montpellier.

Je voudrais donc savoir s'il est possible d'intégrer un master 1 de droit en faisant une demande d'équivalence sachant que durant ma licence j'ai étudié le droit fiscal, le droit des sociétés et le droit social.

-Si oui quel master choisir pour m'orienter vers le notariat?

-Si non quel cursus choisir sachant que je me vois mal refaire une licence (droit)

Je vous remercie d'avance.

Par **joaquin**, le **23/03/2016 à 10:51**

Bonjour,

Vous pouvez tenter de demander une équivalence mais vous aurez de sérieuses difficultés, car le droit notarial comprend un grand nombre de matières non étudiées de manière assez approfondie en DCG : droit de la famille, régimes matrimoniaux, successions, donations, contrats etc etc...

Cordialement
JG

Par **antmar**, le **23/03/2016 à 16:36**

Le DCG n'est pas comparable, de près ou de loin, à une licence en droit. Les matières que vous avez pu rencontrer n'ont été abordées que dans la perspective d'un examen relativement simple en droit. Vous aurez plus que des lacunes à la fois en termes de connaissances et de raisonnement juridique.